



N° de résolution
ou annotation

Province du Québec
Municipalité de
St-André-de-Restigouche

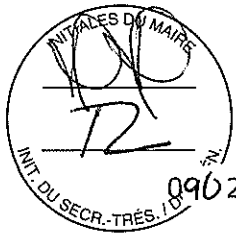
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de St-André-de-Restigouche tenue le 8 juillet 2024 à 19h00 à la salle du conseil, sous la présidence de Doris Deschênes, maire. Sont présents, les conseillers :

Roch Gohier	Tammy Arsenault
Diane Turgeon	Jean-Marie St-Onge
Jean-Paul Landry	Sylvie Charest

La directrice générale et greffière-trésorière, Tania Lebel, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024
4. Adoption des dépenses encourues du mois de juin 2024
5. Trésorerie
6. Correspondance
7. Toutes recommandations des contribuables par écrit
8. Résolution : Adoption du règlement 006-2024 concernant la modification au règlement de zonage
9. Budget municipal – Montant allégé aux employés municipaux pour l'habillement
10. Point divers :
 - a) Suivi de dossier
 - Programme d'aide à la voirie locale – 639 \$ - 3 075 \$
 - b) Sécurité publique
 - c) Chemins
 - Début de l'appel d'offres – Déneigement 2024-2027
11. Période de questions
12. Levée de la séance
13. Huis clos



090-2024

N° de résolution
ou annotation

Point 1 :

Résolution : Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Tammy Arsenault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

L'ordre du jour est adopté tel que rédigé et lu.

Point 2 :

Période de questions

091-2024

Point 3 :

Résolution : Adoption du procès-verbal

Sur proposition de Jean-Paul Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Le procès-verbal du 10 juin 2024 est adopté tel que rédigé.

092-2024

Point 4 :

Résolution : Adoption des dépenses encourues du mois de juin 2024

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} au 30 juin 2024 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement.

Le bordereau CP-06-24 (comptes payés) totalisant une somme de 4 623.36 \$

Le bordereau SAL-06-24 (salaires payés) totalisant une somme de 10 232.07 \$

Il est proposé par Sylvie Charest

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-06-24 (comptes à payer) totalisant une somme de 18 919.86 \$

Total des dépenses du mois : 33 775.29 \$

Point 5 :

Trésorerie

La directrice dépose à la table la situation financière au 30 juin 2024.

Point 6 :

Correspondance

093-2024

Résolution – Don au Défi Alzheimer

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un don de 200\$ sera remis à la Société Alzheimer par la maire Doris Deschênes qui participera, encore une fois cette année, à la marche avec les mairesses des municipalités voisines.



N° de résolution
ou annotation

94-2024

#

Péréquation municipale 2024

La Municipalité de Saint-André-de-Restigouche a reçu un montant de 44 225 \$ en date du 28 juin 2024 de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Demande de commandite – Lancement du Marché Public la Récolte des Plateaux à Matapédia.

À la suite d'une discussion des conseillers, il est décidé que la directrice générale communiquera avec Madame Marie-Josée Gagné pour une liste des prix offerts pour la demande de commandite et que les conseillers décideront par la suite du montant à remettre à la Récolte des Plateaux.

Résolution – Refinancement d'un montant de 116 300 \$ relatif à un emprunt échéant le 12 novembre 2024.

Il est proposé par Tammy Arsenault, appuyé par Diane Turgeon et Sylvie Charest, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche communiquera avec le ministère des Finances du Québec pour avoir accès au refinancement offert par le Gouvernement du Québec.

Point 7

Toutes recommandations des contribuables par écrits :

Jacques-André Brunet :

À la suite de la lecture du courriel envoyé par le citoyen, il est mentionné par la maire qu'un bris sur la niveleuse de l'Entreprise Armand Lagacé est survenu alors qu'ils effectuaient leur travail de nivelage et que ce bris n'a été réparé que trois semaines après, ce qui a retardé le nivelage du rang 4. Il est aussi rappelé aux citoyens d'être prudent et de diminuer la vitesse lors de leurs déplacements sur les routes.

Tréflé Boilard :

À la suite de la lecture de la lettre de Monsieur Boilard, une visite du rang 4 a été effectuée par la maire et la directrice générale. Il a été remarqué, qu'en effet, la partie nommée par Monsieur Boilard n'a pas été traitée par le camion d'asphalte liquide. Étant donné les frais qui seraient entraînés par une seconde visite de la compagnie, il a été décidé par le conseil municipal que la demande sera faite pour que, l'an prochain, l'asphalte liquide sera également étendu sur la partie non-traitée du rang 4.



806-2024

N° de résolution
ou annotation

Point 8

Résolution – Adoption du règlement 006-2024 concernant la modification au règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à toutes les étapes administratives nécessaires pour l'adoption du règlement 006-2024, il est demandé à la MRC Avignon de produire l'avis de conformité lors de la prochaine rencontre du comité de la MRC.

Sur Proposition de Jean-Paul Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche adopte le règlement 006-2024 pour la modification du plan de zonage de la Zone FA-7 et annexant les secteurs aux zones adjacentes PU-3 et FA-1 tel que présenté dans les plans du règlement. Ainsi que l'ajout des classes C5 et C7 à la Zone PU-3.

096-2024

Point 9

Résolution – Adoption d'un montant allégé aux employés municipaux pour l'habillement (bottes, pantalons, etc.)

Sur proposition de Jean-Marie St-Onge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

La municipalité accordera un montant aux deux employés municipaux pour l'achat de vêtements ou de bottes de travail. Sur présentation de facture, l'employé aura droit à un remboursement de 25% (jusqu'à concurrence de 100\$) annuellement pour l'achat de vêtements de travail nécessaire à ses fonctions.

Il est également décidé que les deux employés municipaux recevront cinq chandails (t-shirts) chacun de la part de la Municipalité. Ces chandails porteront le logo de la Municipalité.

Point 10

Points divers

a) Suivi de dossier

Programme d'aide à la voirie locale

Suivant la demande de la Municipalité au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le Programme d'aide à Voirie locale, nous recevons un montant de 639\$ sur un échelon de trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur le rang Saint-Victor. La Municipalité recevra également un montant de 3 075 \$ pour des travaux d'amélioration des routes en général.

b) Chemins

Appel d'offres pour le Déneigement 2024-2027

Les documents pour les appels d'offre de déneigement pour les années 2024 à 2027 sont en cours d'écriture et seront envoyés dès que possible.

Réparation des routes

Il est suggéré par le conseil municipal de faire attention lors des déplacements sur les chemins qui ont été réparé par les employés municipaux. Il est important d'éviter de rouler sur les trous qui ont été réparés afin d'éviter de les endommager de nouveau.



N° de résolution
ou annotation

Point 16 :
Période de questions

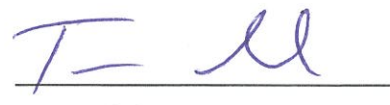
Point 17 :
Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, Diane Turgeon propose la levée de la séance. Il est 19 h 26.

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Doris Deschênes, maire


Doris Deschênes, maire


Tania Lebel
Directrice générale et
Greffière-trésorière